

MAIRIE DE LA TOURETTE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE
ARRONDISSEMENT DE MONTBRISON

PROCES VERBAL

de la séance du 28 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de LA TOURETTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Serge GRANJON, Maire.

Date de la convocation : 21 novembre 2025

PRESENTS: GRANJON Serge, BAREL Yvonne, GRANDCHAMP Philippe, FAURE Jean-Yves, LAGER Marie Odile, BAREL Christian, GRAC Claude, ABDALLAH Joseph, Robert DUPIN, Jacques DURIEUX, REGIOR Brigitte, THOMAS Eddy, PATOUILLARD Estelle

ABSENTS : POIRIEUX Corinne

ABSENTS EXCUSES : PERONON Jocelyne,

ABSENTS REPRESENTES :

Nombre de membres en exercice: 15

Nombre de membres présents : 13

Nombre de membres votants: 13

Secrétaire de la séance : Marie Odile LAGER

Ordre du jour

- approbation du procès-verbal de la réunion du 25 septembre 2025
- choix de la labellisation pour la mutuelle santé et la participation au financement de la protection sociale complémentaire risque santé des agents
- détermination des travaux en régie faits par les employés du SIVOM TC sur l'année 2025
- avancement des travaux de voiries
- questions diverses

Préambule

Le procès-verbal de la séance du 25 septembre 2025 a été envoyé à tous les membres du Conseil Municipal en même temps que la convocation à cette nouvelle séance.

Aucune observation n'ayant été formulée par les membres présents à la dernière séance, ce procès-verbal est adopté.

Délibérations du Conseil Municipal

RISQUE SANTÉ : choix de la labellisation pour la mutuelle santé et la participation au financement de la protection sociale complémentaire risque santé des agents

A compter du 01 janvier 2026, les collectivités et établissements publics doivent participer financièrement aux contrats santé de leurs agents, soit dans le cadre :

- d'un contrat de labellisation
- d'une convention de participation

Dans le cadre de la protection santé, la modalité dite de la labellisation offre à l'agent la liberté de choix de sa garantie, la liberté de choix du coût de l'assurance, la liberté de résiliation. Il apparaît donc que la modalité de labellisation paraît la plus adaptée au besoin des 2 agents de la commune.

Chaque agent, soit ayant déjà souscrit à une mutuelle appartenant à une liste labellisée, soit souhaitant y souscrire, pourra percevoir, sur présentation annuelle d'une attestation délivrée par la mutuelle attestant de la labellisation du contrat souscrit, une participation par l'établissement.

Les modalités de mise en œuvre de cette participation doivent être fixées par l'organe délibérant, après avis du Comité Social Territorial qui a émis un avis favorable

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- de participer au financement des cotisations des agents de la collectivité pour le risque santé
- de retenir le choix de la labellisation
- de fixer le montant de la participation financière à 30 € par mois

LOCAL DE LA CHASSE : travaux en régie 2025

La commune a fait réaliser des travaux par les employés pour la rénovation du LOCAL DE LA CHASSE en 2025.

Elle a payé les factures de matériaux pour un montant total de 976,13 € auprès de l'Entreprise BALEYDIER TOUT FAIRE MATERIAUX. Le décompte des heures effectuées par les employés s'élève à la somme de 1364,00 €.

Le montant total des **TRAVAUX EN REGIE** s'élève à la somme de 2.340,13 €.

Divers thèmes abordés

*** Fin des travaux :**

- pour la création d'un petit parking vers le local de la chasse réalisés par l'entreprise Passion Nature Forez (Maxime Brouillat)
 - du cimetière réalisés par les entreprises Maxime Soulier et Guillaume Brun
 - de voiries (rue du Stade et route des Armuriers) faites par l'entreprise Colas
 - *pose de l'enrobé sur la Rue du Stade
 - *les chicanes sur la route des armuriers
- De plus, les employés du SIVOM TC ont posé tous les panneaux relatifs à la Zone 30 sur le quartier de Vaux.

*** Enveloppe de solidarité :**

En fin d'année N, si des travaux sont prévus sur des bâtiments publics durant l'année N+1, il est possible de demander au département une subvention dans le cadre des enveloppes de solidarité.

Nous avons recherché divers travaux qui pourraient se faire en 2026, mais pour l'instant, aucun besoin n'est primordial.

Par ailleurs, le département est toujours redevable du paiement :

- de la subvention de l'enveloppe de solidarité demandée en 2025 pour la somme de 6147 €
- de la subvention de l'enveloppe territorialisée qui porte sur les travaux du cimetière et qui va faire l'objet d'un arbitrage des élus du canton début 2026

*** Colis distribué pour les personnes de notre commune se trouvant à l'hôpital :**

A ce jour, il y a deux résidents de la commune qui se trouvent à l'hôpital. Un colis va leur être distribué le 15 décembre en début d'après-midi. Mesdames Yvonne Barel, Estelle Patouillard et Nicole Baleydier se proposent d'y assister.

*** Distribution des colis aux aînés :**

Celle-ci aura lieu le 20 décembre prochain. Rendez-vous en mairie vers 8H30 afin de faire les groupes de distribution

*** Travaux sur le bulletin**

Tous les articles ont été achevés. Ceux-ci ont été remis à Forc'Pub qui va s'occuper de les paginer. Une relecture tenant compte de cette mise en page est prévue le 8 décembre.

*** Organisation de la cérémonie des vœux**

Divers achats vont être effectués auprès d'un traiteur, d'une boulangerie et pâtisserie. On prévoit 250 personnes environ. Comme les autres années, une partie des toasts va être réalisée par le conseil municipal lui-même. Les promotions de Super U vont être étudiées pour profiter d'un tarif préférentiel sur l'achat des boissons.

Rendez-vous en mairie le samedi 10 janvier à 9h pour la préparation des toasts.

*** Réunion sur les espaces verts**

Suite à une réunion sur les espaces verts par Madame Yvonne Barel et Monsieur Philippe Grandchamp, une question a été soulevée quant à la possibilité de ne plus mettre de barrière autour du bassin de rétention du bourg, afin de permettre à cet espace d'être éventuellement utilisé comme espace de jeu.

Plusieurs interrogations demeurent et méritent d'être étudiées :

- problème de sécurité
- accord de Loire Forez car le bassin leur appartient maintenant

*** Elaboration du plan de sauvegarde intercommunal**

Une réunion d'information est prévue le mercredi 3 décembre à St Hilaire Cusson la Valmitte.

La suite de ce dossier sera présentée ultérieurement.

SYNTHESE DES DATES

➤ **vœux de la commune : samedi 10 janvier à 17h**

➤ **Prochain conseil municipal : date à définir**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.

APPROBATION du PROCES VERBAL

REMARQUES ET OBSERVATIONS FAÎTES PAR LES CONSEILLERS

Le procès-verbal a été envoyé à tous les membres du Conseil Municipal en même temps que la convocation à la séance du 30 janvier 2026.

A l'ouverture de la séance du 30 janvier 2026, Monsieur le Maire a demandé aux conseillers s'ils avaient des remarques à formuler.

Aucune observation n'ayant été formulée, le procès-verbal est adopté.

Approbation en date du 30 janvier 2026

Le Maire
Serge GRANJON

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'S. Granjon', written over a horizontal line.

La secrétaire
Marie Odile LAGER

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'M. Odile Lager', written over a horizontal line.